

BLÉ

Contact

LETTRE D'INFORMATION DE L'A.G.P.B.

N° 166 SEPTEMBRE 2004

H U M E U R D E B L É

COUP DOUBLE

L'hiver dernier, alors que le sud de l'UE manquait de céréales pour l'alimentation de son bétail, la Commission européenne s'est refusée à remettre sur le marché ses abondants stocks publics de seigle allemand à moins de 105 - 109 €/t. Sur 5 millions de tonnes, elle n'en a en conséquence revendu que 1,9. Un effort de quelques €/t, pour atténuer l'impact des frais de transport entre l'Allemagne et le sud de l'Europe aurait certainement permis d'en écouler beaucoup plus. Aujourd'hui, compte tenu du retour à la normale des récoltes, la Commission en est réduite à céder ce seigle pour l'exportation à 60 € la tonne seulement.

En refusant le léger effort qui lui était demandé l'hiver dernier, en négligeant ainsi l'opportunité que lui offrait une situation de marché exceptionnelle, la Commission a finalement fait coup double. Non seulement le sud de l'Europe a dû importer à grands frais au cours du premier semestre de fortes quantités de maïs et de sorgho des Amériques, mais encore, le budget communautaire subit maintenant un manque à gagner important et doit supporter des frais de stockage supplémentaires.

La Cour des Comptes européenne appréciera.

MARCHÉS

QUALITÉ AUTANT QU'ABONDANCE DE BLÉ EN FRANCE CETTE ANNÉE

Avec 37,37 millions de tonnes engrangées, la France aura réalisé cette année la seconde meilleure récolte annuelle de tous les temps (38,27 Mt en 1998). La démonstration aura été faite que la qualité est compatible avec la quantité : les deux-tiers de la récolte répondent aux critères des 2 échelons supérieurs de la grille qualitative, selon l'enquête réalisée par l'ONIC et l'institut technique ARVALIS. Contrairement aux craintes qu'ont suscitées les intempéries, le poids spécifique moyen (densité du grain) est excellent, supérieur encore à ceux de 2002 et 2003, la siccité (teneur en eau) est très satisfaisante, le taux de protéine est élevé et les problèmes de germination sont marginaux.

Avec 24 Mt de blé haut de gamme (contre 22 en 2003), la France est en mesure de répondre aux exigences de tous ses clients, sur les marchés des pays-tiers comme en Europe et sur le territoire national.

Enfin, la concomitance de teneurs élevées en protéines et de bons rendements signifie que les engrais azotés ont été absorbés par les plantes de manière optimale, comme le permet la pratique -de plus en plus répandue- du fractionnement de la fertilisation azotée (apport de l'engrais en plusieurs fois, aux moments où la plante en a besoin et à hauteur de ces besoins, ce qui limite les fuites dans le sol et donc les risques de pollution).

BONNES VENTES FRANÇAISES EN EGYPTE

Le blé français retrouve le chemin de l'Égypte après une campagne d'exportation quasiment blanche vers ce pays en 2003/2004 (1/7/03-30/6/04), compte tenu du faible niveau de récolte l'année dernière. En deux mois, du 4 juin au 4 septembre, les égyptiens ont acheté 950 000 tonnes de blé français, chiffre à mettre en perspective avec les 2 555 000 tonnes qui leur avaient été vendues sur l'intégralité de la campagne 2002/2003.

En avril dernier, lors de la visite du ministre français de l'Agriculture au Caire, ses interlocuteurs l'avaient assuré que, sachant bien utiliser désormais le blé français et en appréciant pleinement les propriétés, ils l'achèteraient chaque fois qu'il serait proposé, à qualité égale, à un prix similaire à celui de ses concurrents. Ces déclarations se concrétisent donc aujourd'hui.

Récemment, deux offres de vente françaises ont été retenues alors que le prix était plus élevé de 0,5 €/t que celui de la concurrence américaine. Il y a quelques années encore, le blé français ne pouvait se vendre en Égypte, même à qualité égale, qu'à 5-10 \$ de moins la tonne que celui de la concurrence. Grâce aux efforts qualitatifs entrepris par la filière française, grâce au travail de promotion de France Export Céréales et de son bureau au Caire, les égyptiens sont devenus confiants.

SÛRETÉ SANITAIRE

CÉRÉALES ET RÉSIDUS DES PESTICIDES : DES NORMES BIEN RESPECTÉES

La Commission européenne a publié fin juillet son étude annuelle sur les résidus de pesticides dans les fruits, légumes et céréales commercialisées dans l'Union européenne, la Norvège, l'Islande et le Liechtenstein. Portant sur l'année 2002, cette étude fait apparaître que le taux de dépassement de la limite maximale de résidus autorisée (LMR) s'établit tous pays confondus à 0,9 % des 2 096 échantillons de céréales analysés. C'est un résultat équivalent à celui de 1% enregistré pour l'année 2001.

Aucun des 186 échantillons de céréales analysés en France ne dépasse la LMR. Pour l'année 2001, il y avait eu dépassement pour 2 échantillons (0,7%). Ces résultats ont été atteints alors que, la Commission en fait état, les LMR ont été abaissées, les méthodes d'analyse sont de plus en plus sensibles, le spectre d'analyse plus large et le processus d'échantillonnage plus performant.

AGRO-INDUSTRIE

BIOCARBURANTS : PRÉCISIONS SUR LA RÉGLEMENTATION EUROPÉENNE

Les Pouvoirs publics français ayant annoncé l'adoption prochaine d'un dispositif en faveur de l'incorporation de biocarburants dans les carburants conventionnels, il est utile de préciser ce que stipule en la matière la réglementation européenne.

D'une part, les objectifs d'incorporation minimum qu'elle fixe - 2% en 2005 et 5,75 % en 2010 - sont exprimés en termes de valeur énergétique et non de volume. Exprimé



AGPB
CÉRÉALIER DE FRANCE

BLÉ

Contact

LETTRE D'INFORMATION DE L'A.G.P.B.

différemment, 2 % de la valeur énergétique d'un carburant en 2005 et 5,75 % en 2010 devraient être apportés par une fraction de biocarburant. Pour ce qui concerne le bioéthanol, cela correspond à des taux d'incorporation moitié plus élevés en volume, soit, sur les bases ci-dessus, 3 % en 2005 et 8,6 % en 2010. C'est ainsi que les volumes de bioéthanol utilisés en France dans les essences passeraient de 1,2 million d'hectolitres en 2004 à 14,2 en 2010. D'autre part, il résulte de la réglementation que les Etats-membres, plutôt que de s'en tenir à la détaxation des biocarburants pour en favoriser l'utilisation, peuvent rendre obligatoire leur incorporation.

Quelle que soit la voie empruntée, le taux d'incorporation minimum retenu dans un pays est un taux moyen: c'est par rapport au volume total d'essence et de gasoil qu'elle commercialise, et non litre par litre, qu'une société de distribution de carburants doit l'atteindre. Enfin, chaque pays détermine en fonction de ses différentes ressources agricoles quelles proportions de biocarburants sont à incorporer dans l'essence et le gasoil pour aboutir à ce taux moyen.

LOGISTIQUE

HAUSSES EN RICOCHETS SUR LES TARIFS DE TRANSPORT DES CÉRÉALES

Tandis que le niveau de sa récolte 2004 met la France en position d'exporter des volumes de céréales élevés, les coûts d'acheminement de ces céréales vers les frontières terrestres et ports d'exportation évoluent de manière inquiétante. La révision de ses tarifs par la SNCF dans le cadre de son Plan Fret est en grande partie à l'origine de cette situation. Bien que le transport des grains reste une activité bénéficiaire pour la SNCF, cette dernière a décidé d'augmentations de tarifs qui, sur les lignes transversales, atteignent fréquemment les 30 à 40%. Des liaisons habituelles telles que Somme-Rouen, Eure-Rouen, nord Eure et Loir-Rouen deviennent ainsi impraticables économiquement et les opérateurs sont obligés de se tourner vers le camion ou vers la voie fluviale.

Mais la voie fluviale est inexistante dans certaines régions et, dans d'autres, il n'y a pas de canaux de grand gabarit ou alors, la cale (parc de péniches) est insuffisante face à l'augmentation des besoins. Du côté du transport routier, les opérateurs se heurtent également à une insuffisance du nombre de camions. Enfin, ces difficultés, d'une part, et l'exemple de la hausse de tarifs ferroviaires, d'autre part, provoquent des relèvements de tarifs sur les autres moyens de transport.

QUALITÉ

CERTIFICATION ISO 9001 INTÉGRALE POUR L'INSTITUT TECHNIQUE DES CÉRÉALIERES

ARVALIS-Institut du Végétal, l'institut technique des céréaliers, a été récemment certifié ISO 9001 version 2000 par l'AFAQ, organisme certificateur, pour l'ensemble de ses activités : expérimentation et recherche appliquée sur la culture et les utilisations des céréales, actions de communication et d'information, formation des agriculteurs et de leurs conseillers, expertises assurées auprès des entreprises.

Avant la création d'ARVALIS en décembre 2002, les deux organismes qui ont fusionné pour lui donner naissance, l'ITCF et l'AGPM Technique, avaient déjà obtenu des certifications au titre de certaines de leurs activités : pour l'ITCF, certification de l'activité Valorisation animale (recherche des meilleures adaptations possibles des céréales à l'alimentation du

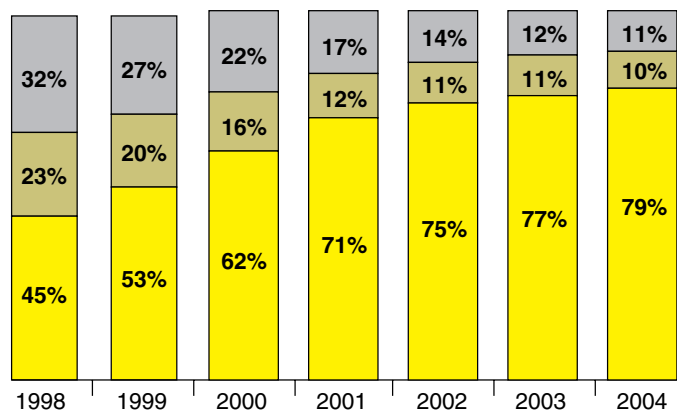
bétail) et de l'activité de formation ; pour l'AGPM Technique, certification de l'activité d'évaluation des résultats agronomiques des variétés.

La démarche qualité d'ARVALIS est fondée non seulement sur la rigueur, mais également sur une forte "écoute clients" des agriculteurs, des organismes agricoles et des entreprises d'amont et d'aval de l'agriculture.

INFO CHIFFRES

79% DE BLÉS PANIFIABLES SUPÉRIEURS SEMÉS EN FRANCE POUR LA RÉCOLTE 2004

Les blés panifiables supérieurs et blés améliorants semés en France pour la récolte 2004 ont représenté 79% des surfaces de blé, progressant ainsi de 2% par rapport aux semis de la récolte 2003. Il s'agit de la sixième progression annuelle consécutive.



■ Blé panifiable supérieur et blé améliorant ■ Blé panifiable courant ■ Blé pour autres usages

Source : ONIC

EFFECTIFS RÉGIONAUX D'EXPLOITATIONS DE GRANDES CULTURES

D'après l'enquête sur la structure des exploitations agricoles en 2003 publiée fin juillet pour le ministère de l'Agriculture, il y avait l'année dernière en France 127 780 exploitations spécialisées en grandes cultures (céréales, oléo-protéagineux et cultures industrielles). 81 712 d'entre elles étaient des exploitations "professionnelles", c'est-à-dire, selon les critères du ministère, qu'elles occupaient au minimum 75 % d'un travail à plein temps sur une année.

Les exploitations "professionnelles" de grandes cultures dans les régions françaises en 2003

Région	Nombre d'exploitations	Surfaces (hectares)	Région	Nombre d'exploitations	Surfaces (hectares)
1) Centre	11 564	1 538 718	12) P.de Loire	3 157	272 094
2) Midi-Pyrénées	8 517	686 736	13) HteNdie	2 620	326 507
3) Champ.-Ardenne	6 929	989 709	14) Alsace	2 232	123 133
4) Picardie	6 588	938 965	15) Lorraine	1 907	297 278
5) Poitou-Ch.	6 206	694 293	16) Auvergne	1 552	137 105
6) Aquitaine	5 730	362 357	17) Basse Ndie	1 522	165 737
7) Nord-Pas-de-C.	5 010	382 875	18) PACA	1 517	113 633
8) Bourgogne	4 304	631 121	19) Languedoc-R.	1 066	93 634
9) Ile de France	3 612	515 345	20) Franche Cté	616	78 068
10) Rhône- Alpes	3 346	199 972	21) Corse		
11) Bretagne	3 290	132 029	/Limousin		non significatif

Source : Agreste

Association Générale des Producteurs de Blé et autres céréales, 23-25, avenue de Neuilly, 75116 PARIS. Tél. 01 44 31 10 00.
Contact : Pascal HURBAULT.



BLE CONTACT est mis en ligne sur le site www.agpb.fr
Abonnements : consulter l'AGPB. Reproduction autorisée avec mention de la source BLE CONTACT-AGPB.